

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 juin 2020

L'an deux mille vingt, le cinq du mois de juin, à 20 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de MEILHARDS, dûment convoqué le 02 juin 2020, s'est réuni en séance ordinaire, salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques CAFFY, maire de MEILHARDS.

Secrétaire de séance : Mme Dominique WANGERMEE

Le Conseil Municipal a validé le compte-rendu de la séance du 25/05/2020.

ORDRE DU JOUR

1 – Composition des commissions communales

Conformément aux dispositions de l'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a procédé à la composition des Commissions Communales qui prépareront et étudieront les dossiers de leur compétence. Il est rappelé que le Maire est président de droit de toutes les commissions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de composer les commissions comme suit :

Commission d'appels d'offres :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de ne pas procéder aux nominations des membres de la CAO permanente au scrutin secret
- de composer la commission communale d'appel d'offres permanente pour l'ensemble des marchés publics comme suit :

Président : Jean-Jacques **CAFFY**, Maire

Membres titulaires : Mr Marc **MILLON** – Mr René **HILAIRE** – Mme Brigitte **LEBRIEZ**

Membres suppléants : Mme Elodie **DUMOND** - Mr Guillaume **COMMAGNAC** – Mme Anne **ROPERT**

- Commission révision des listes électorales :

Elu référent : Mr Florian **FRACHET**

Autres commissions : voir tableau en annexe du compte-rendu.

2- Désignation des délégués aux différentes structures et syndicats

- Fédération Départementale d'Electrification et d'énergie de la Corrèze :

Le Conseil Municipal a élu à l'unanimité les représentants de la Commune à la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze :

Membres titulaires : Mr René **HILAIRE** - Mr Florian **FRACHET**

Membres suppléants : Mr Guillaume **COMMAGNAC** - Mr Jean-Pierre **CHAUNU**

- Syndicat Mixte pour le Ramassage et le Traitement des Ordures Ménagères (SIRTOM) de la région de Brive :

Le Conseil Municipal a élu à l'unanimité les représentants de la Commune au Syndicat Mixte pour le Ramassage et le traitement des Ordures Ménagères (SIRTOM) de la région de Brive :

Membre titulaire : Mr Yves **MAZERBOURG**

Membre suppléant : Mr René **HILAIRE**

- Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Vézère

Le Conseil Municipal a élu à l'unanimité les représentants de la Commune au Syndicat Mixte à la carte pour l'aménagement de la Vézère :

- Délégué titulaire : M. Eric **VAN TILBEURGH**

- Délégué suppléant : M. Yves **MAZERBOURG**

- Correspondant Défense

Madame Dominique **WANGERMEE** propose sa candidature, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de désigner Madame Dominique **WANGERMEE**, correspondant défense de la commune de MEILHARDS.

- Conseil d'école

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de désigner les Conseillers Municipaux suivants en qualité de délégués au Conseil d'Ecole du RPI Meilhards/La Porcherie :

Mr **CAFFY** Jean-Jacques - Mr **CHAUNU** Jean-Pierre - Mme **JENTY** Michelle - Mme **PASQUEREAU** Véronique

- Référent Sécurité Routière :

Madame Dominique **WANGERMEE** propose sa candidature, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de désigner Madame Dominique WANGERMEE, référent sécurité routière de la commune de MEILHARDS.

- Syndicat des Etangs Corrégiens :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de désigner pour représenter la commune au Syndicat des Etangs Corrégiens :

Membre titulaire : Mr Marc **MILLON**

Membre suppléant : Mr Guillaume **COMMAGNAC**

3- Indemnités de fonction

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer les taux suivants :

- maire : 40,3 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- adjoint : 6 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

4- Remboursement de frais des élus

Dans le cadre de leurs missions électives, la loi prévoit d'accorder aux élus locaux le remboursement de certaines dépenses particulières. Aussi Monsieur le Maire propose d'adopter le remboursement des frais engagés par les élus liés à l'exercice de leur mandat dans le cadre réglementaire. De ce fait les frais liés à des missions particulières et les frais de déplacement hors territoire seront remboursés sur justificatifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

5- Questions diverses

* **projet d'aménagement de l'étang**

Monsieur Guillaume Commagnac demande s'il ne serait pas possible de mettre le projet d'aménagement de l'étang en 3D. Une demande sera faite à CTI19.

* **l'Age d'or**

Madame Brigitte Lebriez rappelle que l'ancienne mandature avait initié l'Age d'Or. Monsieur le maire indique que cette initiative avait été citée en exemple. Il souhaite que ce dispositif perdure avec de nouveaux bénévoles et invite la population à se rapprocher de mesdames Michelle JENTY et Brigitte LEBRIEZ pour de plus amples renseignements.

* **entretien des chemins**

La commission des chemins ruraux doit se réunir prochainement. Monsieur le maire souhaite l'élaboration d'un calendrier annuel pour effectuer efficacement les travaux nécessaires.

* **bouilleur de cru**

Tous les ans, le bouilleur de cru s'installe sur l'aire d'accueil des camping-cars référencée officiellement. Cela engendre certains problèmes liés au tourisme.

Monsieur le maire veut que cette habitude perdure. Après discussion, Mr Chambras est d'accord pour changer d'emplacement l'année prochaine ; la commune va réfléchir pour lui proposer un autre site respectant l'environnement et les normes liées à son activité.

* **courrier de M. Daniel Arnaud**

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier de M. Daniel Arnaud faisant état d'un certain nombre de dysfonctionnements.

Point 1 : remarques sur la négligence de la gestion des captages d'eau de la commune : entretien des fossés, clôtures à revoir, dépôts assez douteux sur périmètres rapprochés, ruissellement

Réponse : un état des lieux des différents sites sera effectué et si d'importantes anomalies sont avérées, les travaux nécessaires seront faits dans les meilleurs délais. Monsieur le Maire rappelle que des analyses régulières et obligatoires sont réalisées. Celles-ci sont consultables en mairie.

Point 2 : remarques sur l'assainissement collectif : non-respect environnemental lié à la lagune

Réponse : Monsieur le Maire rappelle qu'une visite de contrôle annuelle par la SATESE est effectuée avec un rapport consultable en mairie. Le dernier en date atteste de la conformité de celle-ci (suivi régulier de la part de la commune avec encouragements).

Point 3 : remarques sur les techniques utilisées pour le chemin piétonnier de l'étang communal

Réponse : les différents travaux prévus à l'étang dont fait partie cette amorce de chemin piétonnier ont engendré plusieurs réunions avec les services compétents (Police de l'Eau, Services de la Préfecture).

De plus, Monsieur le maire rappelle qu'il a eu une entrevue avec le Secrétaire Général de la Préfecture pour aborder ce sujet.

Point 4 : entropôt de pneus derrière le bâtiment communal

Réponse : Monsieur le maire s'engage à l'enlèvement de ceux-ci en suivant la réglementation en vigueur.

Point 5 : endommagement du chapiteau communal en date du 04 juillet 2018

Réponse : Monsieur le maire s'étonne de cette remarque tardive et regrette la détérioration du chapiteau par le phénomène venteux. La décision d'acheter un chapiteau a été votée afin d'honorer les réservations engagées pour les manifestations privées ou publiques. Toutefois la structure endommagée est récupérable (bâches, une partie de l'ossature métallique) ; une recherche auprès des fabricants a été faite pour remplacer les éléments cassés.

Point 6 : remarques sur la dangerosité d'une portion de route départementale

Réponse : Monsieur le maire rappelle qu'en tant que conseiller départemental suppléant, les différentes anomalies exposées dans le courrier seront remontées au Conseil Départemental de la Corrèze

Une réponse écrite plus détaillée sera apportée à Monsieur Daniel ARNAUD.

- COURRIERS DE REMERCIEMENTS :

- Remerciements reçus de la part de :

La famille BROUSSE, suite au décès de Monsieur Marcel BROUSSE

- Remerciement de nombreux administrés suite à la confection par les dévouées couturières de la commune et la distribution de masques dans le cadre de la Covid19.

La séance est levée à 23h05